



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE VOTRE ACCÈS AU SITE JUDICIAIRE DU GREFFE

La demande peut être faite soit :

- par email via la messagerie webmaster@greffe-tc-paris.fr

Le courrier est à adresser à l'adresse suivante :

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Pôle Web
1, quai de la Corse
75004 PARIS

Vous voudrez bien nous faire parvenir, par courrier postal, le dossier complet ci-dessous

Liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier

Le formulaire de demande d'identifiant , à remplir et à signer

[Pour obtenir le modèle de demande, cliquer ici](#)

Un relevé d'identité bancaire à joindre à votre dossier de demande (seulement si le compte à prélever change)

Une demande d'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) à imprimer et à remplir (seulement si le compte bancaire à prélever à changé)

[Pour obtenir le modèle, cliquer ici](#)

Un exemplaire du contrat d'abonnement au site judiciaire daté et signé (les 2 pages). Une copie vous sera retournée après signature par le greffe (signaler qu'il s'agit d'un renouvellement)

[Pour obtenir le modèle, cliquer ici](#)

Le coût mensuel de l'abonnement au site judiciaire est de 20€ TTC. L'abonnement dure 3 ans et fera l'objet d'une facture par année.

Après enregistrement de votre demande d'abonnement, vos identifiants de connexion (login/mot de passe) vous seront adressés par voie électronique à l'adresse de messagerie mentionnée sur le formulaire de demande d'identifiants. Ces identifiants restent inchangés pour un renouvellement.